

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

MAIRE

Jules Soucy

CONSEILLÈRE & CONSEILLERS

Guillaume Morin
Jean-Noël Moreau
Sébastien Thériault
Yves Lebel
Linda Levesque
Jérôme Dubé

BUREAU MUNICIPAL

112, RUE DES ÉRABLES-LOCAL 101

Packington QC G0L 1Z0

☎ : 418 853-2269 poste 4645

☎ : 418 854-8457

@: info@packington.org

http://www.packington.org

Denis Moreau, directeur général/sec.trés.
Roxanne C.-Gagnon, adj. administrative

COMMISSION DES LOISIRS
DE PACKINGTON INC.

☎ : 418 853-5290

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ : 418 853-5290

POSTE CANADA

☎ : 418 853-3675

CANTINE DE LA PLAGE

☎ : 418 853-5680

GARAGE MUNICIPAL

☎ : 418 853-6309

INCENDIE & URGENCE

☎ : 9-1-1

SURÉTÉ DU QUÉBEC

☎ : 418 899-6757

HORAIRE RÉGULIER

DU BUREAU MUNICIPAL

L'horaire régulier :

Du lundi au jeudi

De 9 h 00 à 12 h 00

De 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi :

De 9 h 00 à 12 h 00.



URGENT URGENT

Offre de services

La Municipalité de Packington, propriétaire du restaurant de la plage municipale recherche une personne dynamique pour exploiter son service de restauration et s'occuper des locations du terrain de camping. Le camping compte une trentaine de sites dont la majorité sont munis de trois (3) services. La plage et le camping se situent au 585 et 590 5e Rang Sud près du lac Jerry (Méruimticook). Des conditions très avantageuses seront proposées afin de tout mettre en œuvre pour assurer la viabilité et la qualité de ce service très apprécié de notre fidèle clientèle. L'ajout de plusieurs investissements récréatifs et de nouvelles activités estivale permettent un achalandage accru de notre site. Les personnes intéressées devront présenter une offre de services au conseil municipal en tenant compte des exigences du propriétaire des lieux.

Conditions

1. Être ouverte tous les jours de la semaine du 24 juin au 1^{er} septembre;
2. Se procurer tous les permis nécessaires à la gestion du restaurant;
3. Fournir sa police d'assurance responsabilité comme exploitant d'un restaurant;
4. Se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux;
5. S'assurer de l'entretien normal du restaurant et des équipements en place;
6. Voir à l'accueil et diriger les campeurs sur le site loué;
7. Payer toutes les dépenses reliées à son exploitation (téléphone, électricité, gaz propane et toutes fournitures reliées à son exploitation);
8. Tenir un registre de location tout au long de la saison et en informer le propriétaire;
9. Devra avoir une expérience comme restaurateur;
10. La Municipalité accorde 15 % des revenus de location des terrains de camping à la personne qui s'en occupe;

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre, par la poste, par télécopieur ou par courriel, pour le **vendredi 27 mai 2022 à 11 h** aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Packington
Denis Moreau, directeur général
112, rue des Érables Local 101
Packington (Québec) G0L 1Z0
Téléphone : 418 853-2269
Télécopieur : 418 853-6427
Courriel : info@packington.org



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de Témiscouata
Municipalité de Packington



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Denis Moreau, secrétaire-trésorier/directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington le 2 mai 2022 à 19h30 au 115, rue Soucy.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Obtenu une dérogation mineure en 2014 pour implantation à 2 mètres de la limite latérale. En raison de l'orientation de la cour et de la véranda, le coin avant est conforme et le coin arrière est dérogoire de 0.27 mètres

Identification du site : Lot 5 805 354, appartenant à M Denis Soucy et Mme Josée St-Pierre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À *Packington*, ce 12^e jour d' avril 2022.

Greffier